

L'attentat contre Bazaine. — M. Delmas, maire de La Rochelle, vient d'adresser une lettre à M. Goblet pour le prier d'intervenir auprès du gouvernement espagnol afin qu'il extradite Hillairaud et veuille bien laisser à des tribunaux français le soin de se prononcer sur un attentat dont l'âme seule de la France peut apprécier et déterminer la criminalité.

Hillairaud a fait de nouvelles déclarations devant le juge d'instruction. Son système de défense consiste à se donner une mission providentielle ; il raconte que pendant son entretien avec Bazaine, il tira son poignard qu'il cacha et parla à son interlocuteur de la France, évoqua le souvenir de la patrie vaincue par la faute de celui qui rendit Metz, puis il mit à exécution sa mission providentielle.

Ses déclarations sont pleines de contradictions. Ainsi, il a d'abord dit qu'il avait depuis longtemps décidé de tuer Bazaine, et dans le second interrogatoire, il affirme que cette idée lui est venue seulement au moment où il a entendu Bazaine dire : « qu'il avait rendu Metz, parce qu'il lui était impossible de la défendre plus longtemps. »

Madrid. — Bazaine continue à être bien. Tout fait supposer que la blessure se cicatrises vite et qu'il sera rétabli dans une quinzaine de jours.

Nouveau complot contre le czar. — La police vient de faire une découverte importante qui explique le retard apporté au voyage du czar dans le sud de la Russie.

Un complot dont on tient aujourd'hui les fils était organisé à Kiev pour attenter aux jours de l'empereur. A Kiev les conjurés avaient préparé une mine sous le pont du chemin de fer, et à Odesa ; ils avaient résolu de faire sauter la gare au moment de l'arrivée du train du czar.

Presque tous les complices sont arrêtés dans ces deux villes.

Envoi de troupes au Tonkin. — Le *Colombo* appareille pour la Cochinchine et le Tonkin, avec 360 passagers, marins, militaires et civils. Il y a 60 officiers de tous grades, dont 14 d'administration de la guerre, 25 sous-officiers, 115 soldats du génie, et 30 sous-officiers et 500 chasseurs à pied recrutés dans les différents bataillons de cette arme.

Les chasseurs à pied, sous les ordres du commandant Parisot, vont relever à Hanoi un même nombre d'hommes du 11^e bataillon parti depuis deux ans avec les généraux de Courcy et Warnet.

Trois sœurs de Saint-Vincent de Paul sont à bord du *Colombo*, qui emporte un important chargement de matériel, munitions de guerre et vivres.

L'impôt sur le revenu. — Le gouvernement, dit-on, serait disposé à pousser les économies sur les budgets des différents départements ministériels assez loin pour n'avoir plus besoin des ressources que doit lui fournir le projet de transformation de la contribution mobilière. M. Dauphin pourrait renoncer ainsi à la discussion immédiate de son projet d'impôt sur le revenu.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Conseil général du Lot

Séance du 19 avril

PRÉSIDENCE DE M. CAMBRES, PRÉSIDENT
M. le préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

2

LA RÉSURRECTION DE JEAN THÉRIC

PAR ALBERT DETHEZ.

II

A Valence, on l'embarque pour l'armée de l'Est.

Lorsque Jean reporte ses regards en arrière, il voit toujours le village, les habitants, les êtres qu'il aime, tels qu'il les a laissés. Si son cœur se serre à la pensée qu'il y en a de morts, cela lui semble impossible. Et son enfant ? Garçon ou fille ? Chose singulière : il y a quinze ans, et il ne peut, en songeant qu'il est père, se représenter son enfant que tout petit, comme un nouveau-né, dans son berceau, bercé par la mère, toujours jeune et blondinette.

Il voudrait les voir, les embrasser tous, les vieux les jeunes. Son désir s'irrite ; c'est un besoin violent, impérieux de franchir l'espace, de se retrouver là-bas, tout d'un coup. Il sent sa poitrine opprimée comme dans les cauchemars. Cette prison le retient. Comment franchir ces murs ? C'est horrible d'être étouffé là, petit à petit. Il colle son visage contre la fenêtre. Il secoue les barreaux, saisi par la rage. En bas l'abîme, la mer qui hurle, furieuse, sans que ses vagues énormes, qui briseraient un navire contre la falaise, soient parvenues, depuis quinze ans, à entamer le rocher. Il crie, il rugit, il imite l'Océan dans sa co-

Divers vœux, dont il est donné lecture, sont renvoyés à la commission des vœux.

Sur la proposition de M. Rozières, rapporteur de la commission des finances, le conseil accueille favorablement la demande de la commune de Puy-l'Évêque, tendant à ce que les malades indigents du canton soient admis à l'hospice de cette ville ; il rejette une demande de crédit de 1,000 fr. formulée par M. l'inspecteur d'académie.

Le conseil donne acte à M. le préfet du Lot du dépôt du compte d'emploi, pour 1886, du fonds d'abonnement affecté au traitement des employés de la préfecture et des sous-préfectures et du dépôt du compte de la caisse des retraites des employés départementaux.

Sur la proposition de M. Pauliac, le conseil vote une somme de 200 fr., destinée à faire face aux frais de voyage de malades indigents envoyés à l'institut Pasteur ; — il renvoie à demain l'examen d'une demande faite par la commune de Montfaucon, en vue d'établir dans cette commune un bureau télégraphique ; — il accorde à M. Chambert les intérêts réclamés par celui-ci pour retard apporté dans le paiement de l'indemnité du rachat du pont à péage de Capdenac ; — il rejette une demande de subvention formulée en faveur du jeune Tassin, malade indigent, pour être admis à l'hospice de Gourdon ; — il rejette aussi une demande de dégrèvement de trousseau, faite par le jeune Delponget, élève à l'École normale de Cahors.

Sur la proposition du même rapporteur, le conseil rejette diverses demandes de souscriptions faites en faveur : 1^o des victimes des tremblements de terre du 23 février ; 2^o de la statue de Raspail ; 3^o de la statue de François Minet ; 4^o de la création d'une bibliothèque de l'enseignement agricole.

M. Talou, rapporteur de la commission des finances, propose d'approuver la liquidation des pensions de retraite accordées à MM. Rossignol, ancien chef de bureau de la sous-préfecture de Gourdon ; Rigal, agent-voyer, et à la veuve du sieur Bouysson, ancien garçon de bureau. — Adopté.

Le conseil, sur la proposition du même rapporteur, rejette une demande de crédit de 500 fr., faite par M. l'inspecteur d'académie, en faveur du personnel de l'inspection académique. Une augmentation de crédit pour l'impression du *Bulletin de l'instruction primaire*, est accordée, après quelques observations critiques de M. de Verninac.

Sur la proposition de M. Deloncle, rapporteur de la commission des travaux publics, le conseil renvoie à la commission des finances, avec avis favorable, une demande de crédit de 2,000 fr. pour réparations à une salle des archives.

L'examen de plusieurs projets de baux de casernes de gendarmerie est renvoyé à la session d'août.

M. de Verninac, au nom de la commission des travaux publics, propose d'accorder un crédit de 1,900 fr. pour terminer l'installation du calorifère de l'Hôtel de la Préfecture. — Adopté.

L'examen de quelques modifications à introduire dans la répartition de 58,000 fr. accordés, à raison de 2,000 fr. par canton, pour les chemins vicinaux, est renvoyé à la commission des finances.

Diverses réponses faites par la compagnie du chemin de fer d'Orléans à plusieurs vœux émis par le conseil général au sujet de la correspondance des trains et de l'achèvement de certains tronçons de ligne, soulèvent d'énergiques protestations de la part de M. de Verninac, au sujet de la force d'inertie opposée par la compagnie. Le conseil s'associe à ces protestations.

lère impuissante.

Sa tête s'égarait... Est-ce que réellement il deviendrait fou ? Et, de nouveau, il retombe affaibli ; il s'accroupit, morne, hébété, embrassant ses genoux de ses mains croisées, la tête penchée.

Il entend des pas. « A cette heure ? » La serrure grince ; la porte s'ouvre. C'est le géolier. Il lui fait signe de se lever. Il se lève. L'homme, de la main, lui fait un autre geste qui veut dire : « Suivez-moi. »

Jean obéit, étonné. Une idée lui vient : « Serai-je libre ? »

Son cœur bat. Il suit l'homme dans un couloir. Il chancelle, ayant perdu l'habitude de marcher hors de sa cellule. Une clarté plus vive l'éblouit. Il faut descendre un escalier ; son pied manque les marches ; il a perdu la notion du mouvement et des distances. A chaque pas il se heurte et risque de tomber. Le géolier ouvre une porte ; et Jean se trouve dans un cabinet, où un homme est assis devant une table. L'homme porte un uniforme avec des galons. C'est un officier. Il dit au prisonnier en français : « Vous êtes libre, vous allez partir. On va vous conduire jusqu'à la frontière. » Jean ne répond pas, tout ahuri : « Est-ce possible ? » pense-t-il.

L'officier remplit une feuille de papier qu'il remet au géolier, lequel fait signe à Jean de le suivre.

On traverse des couloirs. On descend dans une cour qui ressemble à la cour d'une caserne. Des soldats prussiens font l'exercice. Cela paraît fort étrange à Jean Théric, qui trébuche comme un homme ivre. Décidément, il ne sait plus marcher.

Le conseil insiste sur la concession d'un tramway de Castelfranc à Saint-Clair, passant par Salviac.

Il statue sur la répartition des contingents vicinaux dans les communes de Durban, Assier, Leyme, Saint-Michel-Loubéjou, Sonac, Aynac et Gignac.

Sur la proposition de M. Vival, il renvoie, avec avis favorable, une demande d'augmentation de crédit pour l'entretien du tribunal de Figeac.

Sur la proposition de MM. Pradines et Boyé, rapporteurs de la commission des vœux et objets divers, le conseil approuve un vœu tendant à fixer aux 18 et 19 août la date du concours de pouliches de Gramat et donne acte du dépôt de pétitions d'habitants de diverses communes pour l'établissement, dans ces communes, de sections électorales.

L'examen d'une pétition de certains commerçants de Cahors, tendant à ce que le conseil général donne un avis défavorable à l'établissement d'un droit d'octroi plus élevé sur les truffes portées sur le marché de Cahors, est renvoyé à demain.

La fin de la séance est consacrée à la nomination des membres de diverses commissions.

MM. Brugalières, Cambres et Pradines sont nommés membres du comité de perfectionnement de la ferme-école du Montat.

MM. Relhié et Cayla, de Saint-Géry, sont élus membres du comité de surveillance du travail des enfants dans les manufactures.

M. Brugalières est maintenu dans la commission de classement des demandes de débits de tabacs.

M. Faurie est maintenu membre du conseil départemental de l'enseignement primaire.

Séance du 20 avril

M. le préfet assiste à la séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la proposition de M. Pauliac, rapporteur de la commission des finances, le conseil vote la moitié de la dépense nécessaire pour l'installation d'un bureau télégraphique à Montfaucon ; — adopte quelques modifications à apporter dans le mode de répartition de la somme de 58,000 fr. affectée aux chemins vicinaux ordinaires ; — vote une somme de 300 fr. en sus de celle de 1,200 fr., accordée pour le paiement de menues dépenses du tribunal de Figeac ; — vote une somme de 150 fr. pour achat d'un appareil destiné au sieur Raynal, victime d'un accident qui lui a emporté les deux mains ; — vote 160 fr. pour achat d'un ophthalmomètre destiné au service du conseil de révision.

M. le président donne lecture d'une proposition, signée de tous les membres du conseil, pour qu'une somme de 2,000 fr. soit affectée à l'achat d'un buste de M. Roques, ancien sénateur et ancien président du conseil général du Lot.

M. Rozières propose de voter une somme de 2,000 fr. pour réparation à une salle des archives et une autre somme de 1,900 fr. pour parachèvement des travaux d'installation du calorifère de l'Hôtel de la Préfecture. — Adopté.

Sur la proposition de M. Deloncle, rapporteur, de la commission des travaux publics, le conseil autorise l'inscription au budget rectificatif d'une somme de 5,000 fr. pour réfection de la toiture de l'aile droite de la Préfecture ; — il rejette une demande d'augmentation de 225 fr., présentée par le conseil municipal de Figeac, sur le montant du bail de la caserne de gendarmerie de cette ville.

Au nom de la commission des travaux publics, M. de Verninac propose d'accepter la promesse de vente de la dame Taillade, qui offre un terrain, près de la place Thiers, au prix de 4 fr. le mètre,

On entre sous une porte voûtée. De l'autre côté, c'est la rue. Des gens passent, et Jean est de plus en plus surpris. Une voiture cellulaire attend devant la porte. Le géolier fait signe à Jean d'y monter. « Tiens, pensa-t-il, est-ce qu'on me changerait seulement de prison ? » Une fois dedans il se rappelle qu'il a fait ce voyage, pour venir à la forteresse. Il y a des années, et cela lui semble dater d'hier, parce qu'entre cet événement et aujourd'hui, aucun fait ne s'est passé. La voiture s'arrête ; la portière s'ouvre, et il se trouve devant la gare. Un gendarme l'y attendait. Ils traversent une salle d'attente ; ils arrivent sur le quai ; et là Jean, en regardant devant lui, aperçoit contre un mur, au-dessous d'une pendule qui marquait trois heures, un calendrier avec cette date et ce millésime : 25 juillet 1586. C'est bien la date de l'expiration de sa peine. Il y a quinze ans.

On l'enferme dans un wagon spécial, avec d'autres prisonniers ; et pendant trois jours et trois nuits, il voyagea, se demandant parfois s'il rêvait, et s'il ne prenait pas ses souvenirs pour de la réalité, tant ce voyage ressemblait à celui qu'il fit quinze ans auparavant, quand il fut dirigé de Breslau sur Dantzig.

A la frontière française, il se passa un fait étrange, mais qui semblait naturel à Jean Théric. On le remit aux gendarmes français, qui le conduisirent à la mairie la plus voisine, où on lui délivra un bon de route.

III

Par petites étapes, Jean Théric traversa la France. En route, il reprit l'habitude de parler. Il racontait son histoire ; elle paraissait si extraordinaire, que la plupart de ceux auxquels il la

pour la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie de Cahors. Dans le cas où l'enclos Taillade serait insuffisant, comme surface, il y aurait lieu de prendre le surplus sur un terrain contigu appartenant à M. Anglarès ; mais comme M. Anglarès demande 8 fr. du mètre, il y aurait lieu de procéder, à son égard, à une expropriation. — Adopté.

Il reste toutefois entendu que, si la ville de Cahors, désirait que la caserne de gendarmerie fût placée sur un autre point de la ville, le conseil général n'y verrait aucun inconvénient, à la condition, cependant, que le nouveau terrain ne reviendrait pas au département à une somme supérieure à 4 fr. le mètre.

Le conseil accepte la proposition du sieur Henras, qui offre d'acheter, au prix de 70,200 fr. les bâtiments de l'ancienne caserne de gendarmerie de Cahors.

Plusieurs vœux sont ensuite successivement adoptés par le conseil. Parmi ces vœux figure celui relatif au maintien des sous-préfectures de Figeac et de Gourdon.

A 4 heures et demie, la séance est levée et M. le président déclare la session close.

Vente de la caserne de Gendarmerie

Nous lisons dans la *Dépêche* :
« Dans sa séance extraordinaire du 19 août, le conseil municipal de Cahors a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'acheter, pour le compte de la ville, la caserne de gendarmerie que le département du Lot va prochainement mettre en vente. Nous souhaitons fort que ce conseil municipal ne regrette pas un jour d'avoir laissé échapper une occasion unique d'acquiescer à pen de frais un vaste emplacement au centre de la ville. »

Assemblée des notaires. — Les notaires de l'arrondissement de Cahors se réuniront, dans cette ville, le jeudi, 5 mai prochain, pour la tenue de leur assemblée générale annuelle.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 21 avril 1887

Bandel, cité pour contraventions à l'art. 5 de la loi sur la pêche, est condamné à 6 fr. d'amende.

— Avril a volé trois hectolitres de blé au sieur Molinié, de Montcoq.

Le tribunal lui accorde les circonstances atténuantes et le condamne à quinze jours de prison.

— Le nommé Julien, pick-pocket de haute école, qui, le jour de la foire du 1^{er} avril à Cahors, essayait de voler une pièce de cent sous à un boulanger de la ville, a été condamné à six mois de prison.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

RAPPORT

DE M. LAROUSSILHE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

(Fin.)

Après avoir parlé des travaux insérés au *Bulletin*, il y a lieu de signaler, dans une nomenclature rapide, ceux qui ont été lus et quelques-uns réservés pour être publiés à leur tour. Mais le détail menaçant d'être long, contentons-nous de rappeler, en passant, une brochure de M. Malinowski, renfermant des considérations très pratiques sur l'exploitation de la tourbe ; un rapport sur le catéchisme patois-français de M.

contait le croyait fou ou le prenaient pour un vagabond qui veut abuser de la naïve pitié des braves gens. A mesure qu'il avançait dans son voyage, il se faisait à l'air du monde, et, avant le deuxième jour, sa longue détention lui parut un fait si singulier qu'il lui semblait sortir d'un cauchemar.

La vie humaine, sociale, lui redevenait familière. Mais il lui restait comme une honte, — la timidité embarrassée du sauvage jeté dans le monde civilisé. Il se sentait toujours gauche et maladroit dans ses mouvements, marchait le buste plié, et sa grande barbe inculte et grisonnante, qu'il aperçut dans la glace d'un magasin, l'épouvanta lui-même au point qu'il n'eut plus qu'une idée : se faire raser avant de rentrer chez lui.

Son village était à soixante kilomètres de Valence, dans les montagnes de la Drome. Il s'arrêta dans cette ville, se fit remettre un bon à la mairie et quelques sous pour terminer sa route. L'employé qui les lui remit hésita d'abord, parce que l'ayant interrogé, Jean Théric entama aussitôt l'histoire de ses quinze ans en Allemagne. A peine avait-il commencé que l'employé l'interrompit par ces mots : « C'est bien, on la connaît. » Il voulut bien pourtant lui donner un secours, mais en l'avertissant de garder pour lui ses histoires. Puis s'adressant à un collègue, l'employé dit : « Avez-vous vu ses yeux hagards ? Ce doit être un fou. » Jean, avec les dix sous qu'on lui remit, alla chez un barbier. Mais, sa barbe rasée, il fut tout surpris de ne pas se trouver rajeuni.

(A suivre.)

L'abbé Parris, curé de Promilhanes; la copie d'une charte des vicomtes de Turenne accordant les franchises à la ville de St-Céré, envoyée par M. de Lamberterie, député; une étude de M. l'abbé Guilhou sur l'emplacement d'Uxellodunum, que l'auteur croyait être sur la presqu'île de Lutzsch; la lecture, par notre sympathique président, M. Jules Combarieu, de documents curieux sur la période révolutionnaire à Cahors; l'analyse orale qu'il nous a faite du livre de M. Larroumet sur Molière; une révolte des paysans au seizième siècle, de M. François Cangardel, et enfin les extraits de délibérations d'une commune rurale en 1793, communiqués par M. l'abbé Gary.

Après cet exposé de nos divers travaux, il est juste de dire sommairement que la section de Figeac n'est point restée inoccupée, ainsi que le témoignent les procès-verbaux de ses séances. Nous y relevons l'analyse d'une discussion relative à Uxellodunum et suivant laquelle la localité de Capdenac, où Champollion place l'antique forteresse gauloise, n'a cessé d'appartenir au Quercy.

Dans l'un des derniers procès-verbaux, il est annoncé que, sur la prière des membres composant la section de Figeac, la municipalité a décidé la conservation de « la belle galerie qui décorait l'ancien hôtel de ville ». Nous pensons qu'il nous convient, à notre tour, de remercier et nos confrères et l'édilité de Figeac d'avoir, lors d'une démolition nécessaire, sauvé une œuvre d'art d'un réel mérite.

Nous n'avons d'ailleurs qu'une critique à formuler à l'endroit de nos confrères de la section de Figeac : nous estimons qu'ils devraient circonscrire dans une plus large mesure leurs études dans le domaine des choses locales, au lieu de traiter des questions générales, comme ils le font la plupart du temps. L'enceinte seule de leur ville renferme de nombreuses curiosités archéologiques et artistiques d'un puissant intérêt. De plus, sauf Delpon, qui n'a fait qu'effleurer le sujet, aucun écrivain de notre connaissance n'a sérieusement puisé à la source que nous indiquons.

Tel est le seul et léger reproche que nous ayons à adresser à ces laborieux sociétaires.

Messieurs, notre but ne serait pas complètement atteint si nous n'indiquions pas les principales publications de quelques-uns de nos compatriotes, et qui ajoutent un relief à leurs auteurs et à notre contrée. Nommons-les au hasard, telles qu'elles nous reviennent en mémoire : *Un an à Alger*, par M. Baudel, ancien proviseur aulycée, beau volume rempli des souvenirs d'un séjour sur la terre africaine; le *Tombeau de St-Pierre de Vérone*, dû à M. Paul de Fontenilles, notre distingué président honoraire, qui a été récemment nommé chevalier de Pie IX; les *Fous littéraires du Quercy*, superbe plaquette de M. Greil, un chercheur et surtout un trouveur émérite; *Contes et Légendes annamites*, de M. Landes, de St-Céré, actuellement attaché au service de l'administration du Tonkin, livre qui prouve les grandes qualités littéraires du traducteur; le *Meunier de Ganil*, roman de M. Armand, père, où sont fidèlement retracés les mœurs et les physionomies des paysans du bord du Lot à une époque qui, toute rapprochée qu'elle est de la nôtre, n'a laissé de vestige que dans le souvenir; *Vercingéto-rix*, de M. P. Lacombe, drame en cinq actes, — le dernier fort émouvant par la mise en scène de l'immortel défenseur de la Gaule, au moment où, vaincu de César, il immole son fils plutôt que de le voir prisonnier de l'inextinguible conquérant; l'*Histoire du Quercy*, de Lacombe, dont la table des matières est sous presse, et qui a valu nombre de félicitations à nos collègues, MM. F. Cangardel et L. Combarieu; et enfin *Molière, l'auteur et le milieu*, de notre éminent compatriote et correspondant, M. Larroumet, étude publiée par la *Revue des Deux-Mondes* avant de paraître en librairie. Elle a, nous le savons, attiré de vives critiques de son auteur, à qui l'on a surtout reproché d'avoir fait le panegyrique de Molière, comme si ce n'était pas accomplir un acte pieux que de confondre la calomnie quand elle s'acharne à une gloire nationale; mais nous n'ignorons pas non plus que ces ennuis passagers n'empêcheront pas M. Larroumet d'honorer encore les lettres françaises et son pays natal.

Tout en louant, autant qu'ils en sont dignes, cette série d'auteurs, il y aurait ingratitude à ne pas rendre hommage à leurs aides naturels, nos typographes et notre éditeur; à M. Layton pour l'impression de *Un an à Alger*, à M. Delpérier pour les *Fous littéraires*, le *Meunier de Ganil*, *Vercingéto-rix*, l'*Histoire du Quercy*, etc., et à M. Girma qui, depuis longtemps, a sa part de peine dans une vulgarisation, désintéressée chez les uns et les autres, de ces publications soignées, correctes et parfois artistiques, telles que la province en demeure avare.

Enfin, Messieurs, je n'aurai garde d'omettre que des esprits d'une sérieuse valeur n'ont pas dédaigné d'assister à nos séances. Il vous suffira de rappeler que M. le Préfet du Lot a bien voulu venir, à plusieurs reprises, nous entretenir de projets touchant de près la Société, et que M. Larroumet nous a témoigné ici même son vif intérêt, son affection vraiment filiale pour notre cher Quercy.

Nous ajouterons encore que dans nos rangs, composés d'hommes à la science et

aux talents variés, a pris place dernièrement un jeune artiste qui, âgé de 21 ans à peine, nous a laissés, en allant sous les drapeaux, l'image habilement modelée d'un collègue aimé et respecté. Si le premier a devant lui un avenir qui tente, le second, l'un des fondateurs de notre Société, aurait déjà le droit de se reposer sur l'œuvre accomplie. Heureusement la Parque lui réserve encore de longs jours, et nous savons combien nous aurons à profiter de cette largesse.

Vous le voyez, Messieurs, l'année 1886 n'a pas été inféconde. La Société a produit des travaux capables de lui attirer de nouvelles sympathies avec des relations et des adhésions qui lui manquaient. Le public lettré pourra se convaincre de ses efforts couronnés de résultats pratiques, et le Conseil général, devenu plus généreux, augmenter la subvention modeste qu'il lui alloue. Notre compagnie fait, du reste, œuvre utile en amassant tous les matériaux épars autour d'elle. Par ce groupement des éléments propres à remplir les lacunes existantes dans l'histoire locale, elle suit l'exemple de ses sœurs, les sociétés de province, au sein desquelles notre amour propre nous fait un devoir de la maintenir à un rang digne de nous et digne d'elle.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes).

Suicide. — Ces jours derniers, la fille R..., âgée de 22 ans, habitant Castelnaud-Montrater, s'est noyée dans un puits.

On attribue ce suicide à des chagrins d'amour.

Postes et télégraphes. — Un concours pour l'emploi de surnuméraire des postes et des télégraphes aura lieu en 1887, dans tous les départements.

Quoique la date de ce concours ne soit pas encore fixée, les jeunes gens qui désireraient y prendre part sont autorisés, dès ce jour, à se faire inscrire.

Avant toute formalité, les postulants devront s'enquérir auprès des receveurs des postes du Lot, des conditions d'admission qui diffèrent de celles fixées pour les concours des années précédentes, notamment en ce qui concerne les matières exigées pour l'examen.

THÉÂTRES

LA « RENÉE » DE ZOLA

AU VAUDEVILLE (1)

(Fin).

Que faire après ? Elle a honte de sa faute, à peine commise ; et justement son mari vient jouer près d'elle — pris aussi peut-être par sa beauté, et par les « odeurs d'amour » qui s'exhalent de sa chambre où elle rêve à son infamie — la comédie du cœur épris. Elle se sent mauvaise et du moins ne veut plus tromper son mari. Mais elle apprend que là encore c'est un piège et que si le mari s'est un moment rapproché de sa femme, c'est pour la tromper encore et l'exploiter. Elle voit que son mari cherche son amour pour la faire « chanter », et alors, définitivement écœurée, ayant savouré de la vie toutes les turpitudes et les infamies, elle met le père et le fils, le mari vil, et l'amant sot, bête et lâche, en face l'un de l'autre, et elle s'en va dans la tombe, — après tout digne du pardon final que son père, le magistrat intègre et le seul personnage sympathique de la pièce, laisse tomber sur son front saignant.

Pour être moins « creusés », comme on dit aujourd'hui, les autres personnages n'en sont pas moins d'un puissant relief. Sauf le père de Renée, le type — trop abstrait peut-être — de l'honneur et du devoir et qui apparaît si grand, dès les premières scènes du premier acte, les autres sont tous des gredins et des agitateurs, mais encore d'une forte empreinte. Les comparses sont curieux, mais combien puissants ce Saccard, affublé par une ironie suprême du prénom d'Aristide, grand brasseur d'affaires, louche et véreux comme tout ce qu'il traite et répugnant sans cesse d'être horrible, vivant pourtant lui aussi, malgré tout, et empoignant encore, monstrueux comme sa caisse : comme elle, froid et de fer. Quelle femme enfin que M^{lle} Chuin, et quelle entremetteuse sans préjugés !!

Et dire qu'avec tout cela, Zola n'a réussi qu'à faire une pièce qui ne tient guère, malgré des passages superbes, et d'un vrai maître. Le premier acte — prologue — a trois scènes d'une surprenante beauté. La première, celle où le père Béraud du Chatel fait l'exposition de la pièce; l'entrevue de celui-ci et de Saccard; celle qui suit, entre Saccard et Renée. Au troisième acte encore, les hésitations de Renée, la lutte des « deux femmes » qu'elle porte en elle. Au dernier enfin la scène finale entre le mari, la femme et l'amant. Mais à côté de cela, que de choses invraisemblables — le ministre faisant antichambre chez Saccard est une des plus bouffonnes, et qui ont d'autant plus fait rire que M. Dauphin était là ; — que d'incohérences aussi et de choses incompréhensibles, — la donnée de la pièce, d'abord : — Pourquoi Renée ne dit-elle pas

(1) Voir au dernier no.

tout à son père au lieu de pleurer à sa malédiction, puisque aussi bien elle n'est pas coupable; que de longueurs aussi ; — tout ce second acte si lourd, si invraisemblable est inutile, et que de maladresse encore et d'hésitation dans l'emploi des procédés ordinaires ! Car il faut bien le dire, en terminant, si de l'apparition de Renée au Vaudeville datera désormais — comme de *Hernani* pour les romantiques — l'avènement du naturalisme au théâtre, rien n'est changé dans la formule classique, et l'appareil extérieur de l'esthétique nouvelle est le même qui continuera encore de servir longtemps. Nous y reviendrons quelque jour pour de plus amples développements. Ce dissentiment entre les classiques et les naturalistes — Renée en est une preuve nouvelle — est peut-être moins grand qu'ils ne pensent, encore qu'il soit au fond des choses. C'est que nos contemporains oublient trop qu'il est des spectacles qu'il ne faut pas présenter aux yeux des hommes assemblés. C'était peut-être la vraie raison du dissentiment qui a éclaté entre le public du Vaudeville et l'œuvre de Zola, trop crue, trop hardie — ajoutons le mot, et il a son poids ici — le public des théâtres étant volontiers idéaliste, trop pessimiste. Que s'il fallait consoler M. Zola et satisfaire à son juste, mais peut-être excessif orgueil, nous rappellerions que ce furent justement ces raisons pour lesquelles, à Racine, le XVII^e siècle, en un sujet analogue, a préféré Pradon.

O. GOURDIN.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 13, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 17 avril 1887. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le général Marguerite. — Affaires de Bulgarie. — Baux-Aris, tableau de M. Rochegrosse : « La folie du roi Nabuchodonosor ». — Le lundi de Pâques en Hongrie. — Le carroussel du Palais de l'Industrie. — L'affaire Baffier. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Le Monde financier. — Echees. — Récréations de la famille. — Rébus. — Gravures : M. Paul Dalloz, directeur du « Monde Illustré ». — La dernière insurrection en Bulgarie : portraits divers. — La statue du général Marguerite. — Baux-Aris : « La folie de Nabuchodonosor ». — Le lundi de Pâques en Hongrie. — Au concours hippique : le carroussel Louis XV. — L'atelier du sculpteur Baffier. — Echees. — Récréations de la famille. — Rébus.

La 74^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et C^{ie}, 61, rue de Rennes, à Paris (prix : 4 franc).

Un article sur le mot « Arrondissement », dans lequel nos lecteurs trouveront résumé tout ce qui concerne cette division administrative, se trouve dans la 74^e livraison de la « Grande Encyclopédie ». Les personnes qui s'intéressent plus particulièrement aux choses de la marine, trouveront des détails fort curieux sur « l'Arrière » des navires, « l'Arrière », l'arrondissement maritime, les Arsenaux ». Enfin une fort curieuse étude sur « l'Arrière » et des considérations générales sur « l'Art » complètent fort heureusement cette livraison, qui complètera parmi les plus intéressantes de cette publication.

St-NICOLAS, 6^e année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 21. (21 avril 1887). — Quarante-sixième Jeudi de Saint-Nicolas. — Par sauts et par bonds. Eudoxie Dupuis. — Tout bon ou tout méchant. Berton Samson. — Concours d'Anglais. — Tirelire aux devinettes. — Illustrations par B. de Mouvel, Thadée, Specht, Girardet, Gaillard, etc.

LE MUSÉE DES FAMILLES, paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 15 avril 1887. — Les héritiers de Jeanne d'Arc, par Frédéric Dillaye. — Causerie musicale : « La Walkyrie », par Julien Torchet. — Chronique, Causerie de quinzaine. — La Canadienne, par Luciole. — La fille de Dossia, par Henri Gréville. — Farce de fous, par Maguenousse. — La science en famille, par L. Balhazard. — Le parapluie, nouvelle, par Marc Philibert. — Lettres sur le théâtre, par Henri de Bornier. — Correspondance et concours, par Eug. Muller. — Illustrations par A. Sandoz, Am. Lyen, F. Bridgmann, B. de Monvel, Robert Timant, et d'autres de vieilles estampes. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA NATURE, Sommaire du 21 avril 1887. — Batterie secondaire de 100 chevaux à l'Hôtel de Ville de Paris. Emile Reyner. — L'école d'horticulture et de viticulture de Geisenheim. Ch. Joly. — Le tremblement de terre du 23 février. Stanislas Meunier. — Eclairage et force motrice par l'air gazeux. G. M. — Organismes microscopiques de l'air de la mer. — Fabrication des timbres à caoutchouc. Y. Guédon. — Procédé et appareil photographique de M. Perron. Ed. B. — Wagons américains pour le transport des poissons. Dr Jousselet de Bellesme. — Les vieux préjugés météorologiques et les anciens almanachs. G. T. — L'alimentation végétale des peuples de l'extrême Nord. Antoine de Saporta. — Nécrologie. J.-M. Gaudet. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 12 avril 1887. Stanislas Meunier. — La science pratique. X... — Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Musique du 7^{me} de ligne

(de 4 à 5 heures, Allées Fénélon).

PROGRAMME DU DIMANCHE 24 AVRIL 1887.

Allégo miliaire X...
Les Diamants de la Couronne (ouvert.) Auber.
Le Muguet (valse) d'Albert.
Robert le Diable Myrbach.
Elle et Lui (polka) Strohl.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 16 au 23 avril 1887.

Naissances.

Feydet, Marie, rue de la Liberté.
Depyre, Henri, Boulevard Gambetta.
Grimat, Marcelle, rue Lastié.
Pouget, Anna, à Cabssout.
Lescale, Louis, rue Nationale.
Cubaynes, François, rue Labarre.
Redoulès, Charles, à St-Henri.
Reynaud, Jean, rue St-Barthelemy.

Mariages.

Lacage, Louis, et Lafragette, Jeanne.
Guiraudet, Auguste, et Balagayrie, Victorine.

Décès.

Malirat, Jean, 53 ans, rue de la Mairie.
Vieilleaet, Christiane, 36 ans, Couvent du Refage.
Tourriol, Jules, 47 ans, Boulevard Gambetta.
Alaux, Jean, 1 mois, à Cavanès.
Célerié, Catherine, 40 ans, rue Nationale.
B-rnadac, Lucien, 4 mois, rue du Séminaire.
Reygasse, Pierre, 70 ans, Boulevard Gambetta.
Laniès, Jean, 35 ans, rue Fondue Basse.
Carriol, Irma, 78 ans, rue Cathala-Coture.
Clapié, Joseph, 24 ans, Hospice.
Malbert, Jeanne, 77 ans, place St-Laurent.

Cours du 22 avril.

3 0/0	79 50
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 00
4 1/2 0/0 ancien	103 90
4 1/2 0/0 1883	108 55

Dernier cours du 22 avril.

Actions Orléans	4,300 00
Actions Lyon	1,255 00
Obligations Orléans 3 0/0	387 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	303 50
Obligations Lombardes (jouissance	297 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	346 00

DERNIÈRE HEURE

Le guet-apens de Noveant

Il paraît résulter, des renseignements de source allemande, que la chancellerie de Berlin était depuis quelques temps informée que M. Schnœbell était soupçonné d'espionnage, et que des ordres avaient été donnés pour s'emparer de lui aussitôt qu'il mettrait le pied sur le territoire allemand.

D'autres bruits de même origine prétendent que M. Schnœbell est un Alsacien qui n'aurait pas opté et qu'ainsi il serait non pas français, mais allemand. Enfin, chez nos voisins, on continue à soutenir que le guet-apens et l'arrestation ont eu lieu sur le territoire allemand.

M. Déroulède télégraphie de Croissy à la France :

« Rassurez-vous et rassurez nos amis ! Jamais le langage que m'a prêté le *Figaro* n'a été le mien. Jamais je n'ai confondu ni ne confondrai jamais tel ou tel ministre avec la nation, non plus que le gouvernement avec la France. »

Un conseil des ministres très important va avoir lieu. Il se peut que la question de la mobilisation y soit examinée.

Paris, 23 soir.

Depuis 48 heures, de nombreuses expulsions ont eu lieu à Metz. La Bourse a encore baissé aujourd'hui.

Hernies

Le Docteur CHOFFÉ, ex-médecin de la marine, a fait du traitement des hernies une étude toute spéciale. — Par ses appareils ingénieux et légers, il obtient sans fatigue la contention des hernies les plus volumineuses ; par ses pensements simples et faciles, il détermine l'occlusion de l'anneau et la formation d'une cicatrice résistante qui permet au malade de se passer du bandage après quelques mois. — Le livre dans lequel l'auteur a exposé sa méthode et décrit le moyen d'éviter les accidents si graves de la hernie, est un guide précieux pour les personnes atteintes de cette affection.

Pour recevoir sous enveloppe cet excellent ouvrage de 350 pages, il suffit d'adresser au D^r Choffé, Quai Saint-Michel, 27, Paris, 60 centimes en timbres-poste pour les frais d'envoi. D^r Sandrean.

Elles triomphent !

La Feuillée (Seine-Inférieure), le 17 février 1887. Ma femme est périodiquement affectée de violents maux de tête accompagnés de vomissements. En faisant usage des Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, on arrive à combattre le mal. Elles triomphent. Aussi, je me plais à en constater les heureux résultats, qui, non-seulement ne sont pas communs, mais qui n'ont peut-être pas leur semblable. Emile Dupas, garde-forestier. Signature légalisée.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Gouaches, Estampes, etc.

AU MÊME PRIX QU'CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DU

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Le **ROBBOUYVEAU-LAFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang: *Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme*. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le **ROB BOUYVEAU-LAFECTEUR A L'IODURE DE POTASSIUM** est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles: *Ulcères, Tumeurs, Gommès, Ecostoses*, ainsi que le *Lymphatisme, la Scrofuleuse et la Tuberculose*.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez **J. FERRÉ, Pharm.**, 102, r. Richelieu, Succr de **BOUYVEAU-LAFECTEUR**.

Eviter les contrefaçons
**CHOCOLAT
MENIER**
Exiger le véritable nom

Quinine de Pelletier
ou des 3 Cachets

Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Accès fébriles, les Fièvres intermittentes et paludéennes, la Goutte, le Rhumatisme, les Sueurs nocturnes. Chaque capsule, de la grosseur d'un pois, porte le nom de **PELLETIER**, agit plus vite que les pilules et dragées, et s'avale plus facilement que les cachets.

C'est le plus puissant des toniques connus; une seule capsule, prise au moment des repas, représente un grand verre de vin de quinquina.

A Cahors, dans toutes les Pharmacies.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
Obligations Foncières 3 %
EMPRUNT DE 1879
Rapportant un intérêt annuel de 45 francs, payables en Mai et Novembre, et participant à 6 TIRAGES PAR AN
5 Janvier, - 5 Mars, - 5 Mai, - 5 Juillet, - 5 Septembre, - 5 Novembre.
LOTS : 12 de 100.000 fr. —
6 de 25.000 —
30 de 10.000 —
540 de 5.000 —
REPRÉSENTANT ENSEMBLE 600 Lots par An pour 2.160.000 fr.

VILLE DE PARIS
Obligations Municipales 4 %
EMPRUNT DE 1865
Rapportant un intérêt annuel de 20 francs, payables les 1^{er} Février et 1^{er} Août, et participant à 4 TIRAGES PAR AN
15 Mars, - 15 Juin, - 15 Septembre, - 15 Décembre.
LOTS : 4 de 150.000 fr. —
4 de 50.000 —
16 de 10.000 —
20 de 5.000 —
40 de 2.000 —
ENSEMBLE 84 Lots par An pour 1.140.000 fr.

VILLE DE PARIS
Obligations Municipales 3 %
EMPRUNT DE 1871
Rapportant un intérêt annuel de 12 francs, payables en Janvier et Juillet, et participant à 4 TIRAGES PAR AN
10-20 Janvier, 10-20 Avril, 10-20 Juillet, 10-20 Octobre.
LOTS : 4 de 100.000 fr. —
8 de 50.000 —
40 de 10.000 —
300 de 1.000 —
REPRÉSENTANT ENSEMBLE 352 Lots par An pour 1.500.000 fr.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
Obligations Communales 3 %
EMPRUNT DE 1879
Rapportant un intérêt annuel de 15 francs, payables en Mars et Septembre, et participant à 6 TIRAGES PAR AN
5 Février, - 5 Juin, - 5 Août, - 5 Octobre, - 5 Décembre.
LOTS : 6 de 100.000 fr. —
6 de 25.000 —
270 de 1.000 —
REPRÉSENTANT ENSEMBLE 348 Lots par An pour 1.200.000 fr.

L'acheteur de ce groupe de 4 Obligations a droit, dès son premier versement :
1° à la **Totalité des Lots** pouvant échoir à ces obligations qui participent, chaque ANNÉE, à **20 TIRAGES** comprenant **1,354 LOTS**, dont **4 LOTS** de **150,000 francs** et **22** de **100,000 francs** ensemble **6 MILLIONS DE FRANCS DE LOTS PAR AN**
2° à la **Totalité des Coupons d'Intérêt** dont le montant s'élève à **62 FRANCS PAR AN**

La **CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT** (fondée à Paris, le 31 mars 1830) vend ce groupe de quatre obligations pour la somme de 1,881 francs (cours officiel du comptant à la Bourse de Paris du 14 avril 1887), avec la faculté d'en payer le prix par acomptes de 20 fr., 30 fr., 50 fr., etc., peut aussi emprunter sur les sommes versées sans perdre la propriété de ses titres. Le prix de 1,881 fr. n'est valable que jusqu'au 5 mai 1887, date avant laquelle le premier acompte devra être payé. Passé ce délai la même opération pourra être faite au cours officiel de la Bourse du jour du premier versement.

La **CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT** prélève seulement un intérêt de 5 pour 100 par an et une commission de 50 centimes par 100 francs par trimestre, sur les sommes restant dues.

Il est à remarquer que, pendant la durée du contrat de vente, et quelle que soit la somme versée à valoir, l'acheteur encaisse la totalité des coupons d'intérêt et participe à tous les tirages, comme s'il avait payé entièrement le prix de ses titres, alors qu'il ne paie l'intérêt et la commission que sur les sommes restant dues, lesquelles diminuent progressivement par suite des versements mensuels.

Bulletin à remplir ou à copier et à adresser
à la **Caisse Générale d'Épargne et de Crédit**
116, Place Lafayette, à Paris

J'achète à la Caisse générale d'épargne et de crédit le groupe de 4 obligations désignées ci-dessus au prix de 1,881 francs. Le 1887 je paierai la somme de _____ francs. Le reçu indiquera les numéros des quatre obligations, et j'aurai droit, à partir de ce jour, à l'intérêt entier que rapportent ces obligations et à tous les lots pouvant leur échoir. Je ferai les autres versements de _____ francs, le _____ de chaque mois, contre _____

Nom, prénoms, profession _____
Adresse _____
(1) Si l'acheteur préfère envoyer à ses frais le montant de ses versements à la Société à Paris, il doit l'indiquer. Si les reçus mensuels sont présentés au domicile de l'acheteur, il n'a à rembourser que les frais d'encaissement comptés d'après le Tarif de l'Administration des Postes Françaises. (B.)

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE
en 24 heures
HABILLEMENTS
TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbœuf garantie (tout laine).....	23 fr. 95	Pantalons, nouveauté Elbœuf (garantie laine).....	6 fr. 50
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage).....	40 »	Pantalon noir Sedan.....	8 90
Pardessus cintré mode, doublé laine.....	24 »		

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndical de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. VICTOR PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.
Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

Distillerie centrale du Quercy



CRÈME DE NOIX DE BOUTET
A BASE DE FINE CHAMPAGNE
MÉDAILLÉE PAR L'ACADEMIE HORS CONCOURS

Exiger le Véritable Nom
CAHORS

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

La Foncière

COMPAGNIE D'ASSURANCES sur la VIE
Autorisée par décret du Gouvernement
Place Ventadour, à PARIS
Capital social : 40 MILLIONS
ASSURANCES VIE ENTIÈRE — MIXTE — TERME FIXE
Ces assurances dans les 80% BÉNÉFICES de la Compagnie
Assurances Temporaires, Assurances de Survie, Assurances de Capitaux différés.
RENTES VIAGÈRES
S'adresser à Cahors : à M. Escoffier, agent général, 113, boulevard Gambetta.

Le propriétaire-gérant, Layton.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES
Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara
Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.
Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :
COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

Grande Culture

DE Vignes Américaines et Franco-Américaines
150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 3 fr. 50 le cent.
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.